



REGISTRE DES ARRETES REGLEMENTAIRES

ARRETE N° 090-2020

OBJET : POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE GUERALT – TRAVAUX DE DIAGNOSTICS ENROBES.

NOUS, Evelyne THOREUX, Maire de la Commune de TADEN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les dispositions du Code de la Route, ainsi que celles du Code Pénal,
- VU la demande de la société DIAGNOSTIQUE ENROBES du 15 Décembre 2020, concernant les travaux de diagnostics enrobés rue Gueralt à TADEN,
- CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques, et sur les voies départementales situées à l'intérieur des agglomérations, 126

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 16 Décembre 2020, et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sur la rue Guéralt sera interdite sauf riverains..

ARTICLE 2 : La circulation sera aménagée en fonction des travaux réalisés par demi-chaussée.

ARTICLE 3 : L'entreprise responsable des travaux devra prendre les mesures nécessaires pour respecter la circulation et l'accès des riverains.

ARTICLE 4 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à Mr le Sous –Préfet de l'arrondissement de DINAN.

A TADEN, le 15 Décembre 2020,

Le Maire, Evelyne THOREUX,

